

Vos questions / nos réponses

## levee d interdiction de jeu

Par [admin](#) Postée le 04/08/2014 14:04

bonjour <br />

j ai ete interdit volontaire de jeu pendant 4 ans et j ai envoye au debut du mois de juillet une demande de levee d interiction de jeux , mais 2 semaines apres j ai envoye une autre lettre pour annuler ma premiere demande. mais je viens de recevoir aujourd'hui un courrier me signalant que je ne plus sur la liste des interdits de jeux ma seconde lettre n ayant donc pas ete prise en compte. QUE puis je faire ? JE SUIS OBLIGE DE de repasser par une nouvelle demande d interdiction comme j ai fait il y a 4 ans ? merci de votre reponse au revoir

---

**Mise en ligne le 05/08/2014**

Bonjour,

Effectivement la réponse que vous avez eue entérinait officiellement la fin de votre interdiction, à votre demande. Il vous faut donc si votre souhait est de vous faire interdire de nouveau en refaire la démarche.

Bien cordialement

---